

PROJET DE COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : Pierre Vallat, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Cyril Stehlin, Patrick Lhermitte.

Excusés : Alexandre Ulsas qui a donné pouvoir à Pierre Vallat
: Marie Noëlle Michaud qui a donné pouvoir à Cyril Stehlin

Secrétaire de séance : Anna VALLAT

Début de la réunion 19h 05

Ordre du jour

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion 3 septembre 2019
- 2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis septembre
- 3, Avis sur la prise de compétence piscine par la communauté de communes
- 4, Arbres dangereux rue le la fontaine
- 5, Projet de vente d'une parcelle communale
- 6, Coupe forestière 2018/2019 et affouage
- 7, Décision modificative
- 8, Relevé topographique du secteur des Trous de Marne et expertise du cabinet ATMO
- 9, Service médecine professionnelle et préventive
- 10, Zone de réciprocité autour des fermes en activités
- 11, Rapports du conseil communautaire (activités, assainissement, déchets, eau)
- 12, Changement de la machine à photocopier
- 13, Modification du contrat de téléphonie
- 14, Questions diverses

1, Adoption du compte rendu de la réunion 3 septembre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis septembre

Sont évoqués les événements et travaux survenus depuis la dernière réunion du 3 septembre

- Repas rencontre où trente sept personnes ont pu échanger et faire connaissance avec les responsables de l'Auberge du Canal et du bâtiment à colombage nouvellement créé.
- La cérémonie du 11 novembre a rassemblé les habitants autour du monument dédié aux morts pour la patrie auxquels le maire a rendu les hommages de la nation. A participé à cette cérémonie la chorale patriotique de Vellescot et son porte drapeau.
- La remise en état du sol de l'ancienne salle du conseil situé au 1^{er} étage du bâtiment école a été réalisée. Un parquet flottant a été posé par un spécialiste bénévole. Cette salle est mise à la disposition de l'école.
- Des socles en béton ont été coulés à côté de chaque arbre planté en 2018 rue Jules Chevallier. Ces socles sont destinés à recevoir les projecteurs qui éclaireront les arbres et la rue. Les lumières ont été mises en fonctionnement en octobre. Dans ce cadre un projecteur led a été mis en place pour éclairer la façade de l'église. Le coût des installations électriques est de l'ordre de 1500 €, les autres travaux étant réalisés par des bénévoles, aidés par l'ouvrier communal.
- Pour faire suite aux décisions prises par le conseil en septembre, deux dossiers de partenariat ont été déposés au Conseil Départemental, un concerne des bordures de route rue de l'Ecrevisse, l'autre un aménagement qui permettra d'accéder à la salle de classe avec un fauteuil handicapé.
- La mairie a fait procéder au broyage des abords des chemins d'exploitation et des fossés, cette opération est financée par la taxe de voirie payée par les propriétaires.
- Nid de cigogne, pour des raisons de sécurité, le nid de cigogne sera déplacé de l'autre côté de la route, avec l'accord de la propriétaire riveraine. C'est Enedis qui prendra en charge les frais de déplacement dans le cadre d'une convention avec la ligue de protection des oiseaux.
- Les passages piétons ont été repeints par l'ouvrier communal et un adjoint.
- Les massifs de fleurs ont été entretenus et des pensées ont été plantées pour l'hiver.
- Une réunion de la commission d'étude sur le tourisme autour du canal, s'est tenue en mairie de Brebotte. Cette réunion a rassemblé les responsables des voies navigables de France et des représentants des collectivités, des offices de tourisme et des départements du Haut Rhin et du territoire de Belfort.
- Un début d'escalier est en création entre la place de la mairie et le plateau de sports.
- Le maire a tenu à expliquer pourquoi il a souhaité aider la présidente du syndicat de gestion de regroupement pédagogique intercommunal. Il a précisé ce qui suit :

« Je savais que les choses pourraient devenir compliquées en fin de mandat du Syndicat de gestion. C'est pourquoi j'ai souhaité pour des raisons organisationnelles (restauration et garderie) devenir vice président au côté de Laure et de Véronique notre secrétaire coordinatrice ».

Il est nécessaire de rappeler que le syndicat de gestion ne fonctionne que grâce à nos agents, tous travaillent dans le cadre de nos règles. Nous bénéficions de leur savoir faire et de leurs facultés à

être en mesure de prendre les initiatives nécessaires en cas d'urgence (Véronique, Nathalie, Monique et Laurie)

Le maire souhaite rappeler :

Que la présidente du syndicat, a été élue en 2014, elle était proposée à cette fonction par la commune de Boron, que le vice président a été élu en 2014, il était proposé par la commune de Brebotte.

Ces deux personnes ont effectué un énorme travail de création et de gestion.

Notre R P I est maintenant à la hauteur des services que doivent rendre les communes à leurs administrés. En ce sens ce mandat aura été un grand mandat. Ce dont je les remercie.

Ce qui a été fait entre 2014 et 2019 fonctionne et personne ne peut dire le contraire.

Le mandat prochain est tout proche, en 2020 les futurs élus prendront leurs responsabilités.

A ce jour les discours autres « que ceux qui aident au fonctionnement du syndicat ne servent à rien ». Seuls les actes et les engagements pour le futur compteront.

3, Avis sur la prise de compétence piscine par la communauté de communes

Les élus ont pris connaissance du dossier ainsi que celui du rapport d'évaluation des charges transférées, ont approuvé à l'unanimité, cette prise de compétence à compter du 1^{er} juillet 2020. Cette prise de compétence sera inscrite dans les statuts de la communauté.

En conséquence, le conseil donne son accord pour permettre à la CCST de mettre en œuvre la compétence « Etude, construction, entretien et fonctionnement d'équipement et/ou de service culturel et sportif d'intérêt communautaire. Est déclaré d'intérêt communautaire le centre aquatique de Delle ».

4, Arbres dangereux rue le la fontaine

Le conseil municipal, est intervenu auprès des responsables des routes du département pour supprimer le danger que représente une quarantaine d'arbres en bordure de route sortie du village en direction de Froidefontaine et un autre danger imminent route de Grosne.

Après deux réunions de concertation, la direction des routes du Conseil Départemental a donné son accord pour prendre en charge cette mise en sécurité. Les riverains seront informés de cette opération qui devrait se réaliser rapidement.

5, Projet de vente d'une parcelle communale

Un propriétaire riverain de la cour de l'école, se propose d'acheter une petite parcelle communale pour mettre en place une clôture et sécuriser ce lieu. Il propose aussi de mettre dans l'acte de vente une servitude autorisant à accéder au mur du préau pour son entretien.

Les élus constatent que la parcelle terrain dont il est question est en forte pente et difficile à entretenir. Ce morceau de terrain est inutilisable par la commune.

Les élus donnent leur accord pour une vente de ce terrain en prenant comme base de transaction financière ce qui avait été fait en 2005 par une précédente municipalité dans des conditions similaires.

Le conseil a arrêté le prix de 400 € de l'are.

Tous les frais de géomètre, de bornage et d'enregistrement seront à la charge de l'acheteur.

6, Coupe forestière 2018/2019 et affouage

Les bûcherons de l'office national des forêts ont terminé les coupes à mettre en affouage. Trois lieux ont été retenus, deux à la Millière, et un au bois défendu. Il s'agit de chênes, de hêtres et de frênes. Un appel a été fait aux affouagistes. Les élus ont décidé de garder le prix de l'année précédente, soit pour les essences mentionnées, 10 € du stère.

7, Décisions modificatives

Cela concerne pour l'essentiel, la « comptabilité de la trésorerie de Delle qui doit s'adapter à ses nouveaux logiciels » Il s'agit en fait d'une subvention de la CCBB ayant transité par la commune pour être dans les comptes de la CCST. C'est donc un problème ancien.

La secrétaire profite de cette modification, pour effectuer des transferts entre les comptes notamment pour intégrer des recettes supplémentaires de la taxe d'aménagement et des dépenses qui se sont ajoutées comme l'aqueduc du bois défendu et les frais d'études et de défense au sujet du fossé des trous de Marne. Voir le tableau ci-dessous.

Etape budgétaire : Décision modificative N° 1

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct	Invest.	R				0,00 €	-800,00 €	-800,00 €
023/023	Virement section investissement	Fonc.	D				0,00 €	-800,00 €	-800,00 €
10226/10	Taxe aménagt Verst sous-densité	Invest.	R				6 081,90 €	4 500,00 €	4 500,00 €
1311/041	Etat et établst. nationaux	Invest.	D				0,00 €	61 529,43 €	61 529,43 €
1321/041	Etat & établi.nationaux	Invest.	R				0,00 €	53 154,96 €	53 154,96 €
13911/040	Etat et éts. nationaux	Invest.	R				0,00 €	8 374,47 €	8 374,47 €
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	D				12 655,91 €	800,00 €	800,00 €
21538/21	Autres réseaux	Invest.	D				7 941,94 €	2 900,00 €	2 900,00 €
6068/011	Autres matières & fournitures	Fonc.	D				1 578,58 €	-735,00 €	-735,00 €
6226/011	Honoraires	Fonc.	D				934,26 €	5 500,00 €	5 500,00 €
6228/011	Divers	Fonc.	D				0,00 €	-1 000,00 €	-1 000,00 €
6232/011	Fêtes et cérémonies	Fonc.	D				2 059,86 €	-1 500,00 €	-1 500,00 €
6288/011	Autres services extérieurs	Fonc.	D				0,00 €	-1 000,00 €	-1 000,00 €
63512/011	Taxes foncières	Fonc.	D				1 045,00 €	65,00 €	65,00 €
6419/013	Remb. rémunérations de personn	Fonc.	R				0,00 €	1 040,00 €	1 040,00 €
65548/65	Autres contributions	Fonc.	D				41 727,93 €	1 859,00 €	1 859,00 €
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance	Fonc.	D				2 302,03 €	510,00 €	510,00 €
773/77	Mandats annulés (exerc. antérieu	Fonc.	R				0,00 €	1 859,00 €	1 859,00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	70 245,51 €	68 128,43 €	68 128,43 €
Recettes	6 081,90 €	68 128,43 €	68 128,43 €

Le maire rappelle que le solde du fond de concours d'investissement de la CCST (3500€) sera demandé pour la seconde phase de la réalisation de la canalisation d'eau potable chemin du Chêne. Sera demandé aussi le versement du fonds de concours 2018 d'aide pour les dépenses des bâtiments communaux. Les élus donnent leur accord pour ces délibérations, ainsi que pour le versement à la coopérative scolaire de l'école de Brebotte d'une subvention de l'éducation national, qui transite par la commune.

8, Relevé topographique du secteur des Trous de Marne et expertise du cabinet ATMO

RAPPORT D'EXPERTISE TERRAIN OBJET : QUALIFICATION D'UN EMISSAIRE : Sur la commune de Brebotte 90 Concernant le fossé dit « des Trous de Marne »

Etude réalisée par Monsieur Noël CHALUMEAU
Détenteur du certificat de formation à l'expertise judiciaire
n°3275- Institut de l'expertise-Paris

V. CONCLUSION

L'expertise avait pour objet d'infirmer ou de confirmer la qualification d'un émissaire en cours d'eau conformément aux cinq critères cumulatifs légaux. Les objectifs du diagnostic terrain étaient les suivants :

- Déterminer la nature de l'émissaire.
- Rechercher l'existence d'une source alimentant l'émissaire expertisé.
- Mesurer les débits d'éventuelles sources et conclure à leur suffisance.
- Déterminer si les eaux sont courantes ou stagnantes.
- Déterminer si le lit est naturel à l'origine.

Cet émissaire est alimenté exclusivement par des eaux provenant de réseaux d'assainissement, les eaux ne sont pas courantes elles sont stagnantes

Le tronçon amont s'écoule dans une direction opposée à la déclivité naturelle du terrain, également le tronçon aval ne suit pas la déclivité principale. Il ne peut s'agir d'un lit naturel, car les lits naturels s'écoulent toujours selon la déclivité principale.

Cet émissaire n'a pas de source, pas de lit naturel, les eaux sont stagnantes, le débit est insuffisant une majeure partie de l'année.

Aucun critère ne permet sa qualification comme cours d'eau.

Le « fossé des Trous de Marne » et justement nommé.

Une lettre recommandée avec accusé de réception a été envoyée au responsable de la Direction Départementale des Territoires. Sans réponse de ce service de l'état dans un délai de deux mois une procédure au tribunal administratif sera engagée.

En dernier recours un courrier a été envoyé au nouveau préfet qui s'est dit proche des maires. Ci-dessous la teneur de ce courrier.

• Commune de Brebotte

Brebotte le 30 octobre 2019

Monsieur David Philot
Préfet du Territoire de Belfort
Préfecture 1 rue Bartholdi
90020 Belfort

Objet : demande de rendez-vous

Monsieur le Préfet,

Je sollicite un rendez-vous pour vous présenter une requête sur le sujet évoqué dans ce courrier.

Voici ci-après le courrier que notre commune a fait parvenir au directeur de la DDT en date du 4 octobre 2019.

« Malgré nos précédentes démarches vous avez procédé au classement en cours d'eau du « fossé dit des Trous de Marne ». Nous vous rappelons que cet ouvrage a été créé par la commune en 2009. Malgré deux réunions de travail avec vos services et la présence de Mme la Préfète, vous n'avez pas, à ce jour, accepté le déclassement de ce fossé.

Nous avons fait procéder à une expertise par un cabinet spécialisé. A sa lecture, il semblerait qu'aucun critère de classement ne soit présent sur ce fossé.

Notre conseil municipal vous demande de déclasser cet ouvrage qualifié à tort.

Sans réponse de votre part sous deux mois, nous serons contraints, pour défendre la sécurité de nos administrés, de saisir la juridiction administrative.

Espérant une suite favorable, veuillez agréer nos sincères salutations ».

Notre conseil municipal est engagé dans une démarche zéro désherbant, il est respectueux de la nature. Cette précision pour expliquer que notre demande à la DDT, ne relève pas de l'exaspération ou d'un non respect de la nature, mais bien des intérêts bafoués de nos habitants par un service de l'Etat.

Le territoire de notre communes est petit 3,78 km², il est traversé par deux rivières, la Bourbeuse et l'Ecrevisse, et par le canal du Rhône au Rhin, non classé en cours d'eau. A ces rivières s'ajoutaient avant 2016, trois cours d'eau temporaires. Suite à un travail de relevé effectué avant 2016 par des agents de la DDT, ont été répertoriés 14 cours d'eau sur le territoire de notre commune, soit 9 cours d'eau supplémentaires.

Un seul fossé déclaré en cours d'eau, est contesté par les experts communaux car celui-ci a été créé par la municipalité en 2009 pour servir d'exutoire de crue de la rivière l'Ecrevisse en cas de forte pluie. Ce fossé, pour remplir son rôle, doit être régulièrement curé. Le rôle primordial de ce fossé, n'est par ailleurs, pas pris en compte dans l'étude en cours du P.P.R.I. de notre commune.

Notre commune a la particularité d'être enclavée au bout de la vallée de l'Ecrevisse. La rivière qui, autrefois se jetait dans la Bourbeuse, est depuis les années 1820 bloquée par le niveau d'eau du canal de Rhône au Rhin, d'où la crainte permanente d'inondations lors de crues exceptionnelles.

Nous souhaitons éviter une procédure judiciaire. Nous avons fait réaliser un plan topographique complet du secteur concerné et un rapport d'expert agréé.

Nous espérons votre intervention.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

9, Service médecine professionnelle et préventive

Le centre de gestion peut maintenant mettre en place un service de médecine.

Ce service avait disparu depuis plusieurs années.

Les élus donnent leur accord pour que la commune adhère à ce nouveau service

10, Zone de réciprocité autour des fermes en activités

Suite a une demande d'un administré, la commune a demandé à la chambre d'agriculture de préciser les limites de construction au abord des fermes situées dans la commune.

Ce classement est lié à 2 règles :

- 1, Le règlement sanitaire départemental 50 m.
- 2, Les règles liées aux installations classées, 100 m

Ces règles doivent être étudiées de manières précises.

11, Rapports du conseil communautaire (, activités, assainissement, déchets, eau)

Ces rapports sont à la disposition des élus et des administrés, ils peuvent être consultés en mairie.

12, Changement de la machine à photocopier

La mairie a un contrat de location d'une machine à photocopier noir et blanc. Le fournisseur propose de changer la machine en mettant en place une machine plus perfectionnée qui permet de faire de la couleur.

Le prix de location restera le même.

Les élus donnent leur accord.

13, Modification du contrat de téléphonie

La mairie est maintenant éligible à la fibre. Le branchement a été réalisé, ce qui nécessite un changement de contrat avec Orange. Les élus donnent leur accord.

14, Questions diverses

FPIC, un document de la préfecture.

- Le F.P.I.C. est normalement un mécanisme qui prend de l'argent aux communes ayant des moyens financiers ; l'argent collecté est donné en principe à des communes moins riches.

- La réalité est bien différente comme l'explique un document de la préfecture d'où il ressort que la Communauté du Pays sous Vosgiens paie 104 516 € et ne touche rien en fond de solidarité.
- La CCST paie 284 395 € et ne touche rien en fond de solidarité
- Le Grand Belfort lui touche 620 444 € du fond de solidarité
- Voilà une nouvelle preuve s'il en fallait encore que la ruralité est oubliée.

État de la dette communale et de son évolution de 2014 à 2020.

Annuité de remboursement d'emprunt en 2014 : 18 342, 15 €

Au cours de ce mandat de nombreux travaux ont été réalisés, certains relativement lourds. Les élus ont porté un grand intérêt à ne pas endetter trop lourdement notre commune, le bénévolat a été la règle d'or ainsi que la recherche d'aides financières.

Les chiffres de fin de mandat sont maintenant connus ils sont fidèles à nos prévisions.

Annuité de remboursement d'emprunt pour 2018 : 14 957, 94 €

Annuité de remboursement pour 2020 : 15 160, 61 €

La commune s'est désendettée.

Pont du canal :

Tout le tablier sera refait à neuf dont les traverses.

Des essais sur la résistance des murs de soutien du pont vont être réalisés prochainement. La route sera à nouveau coupée, probablement pendant plusieurs jours.

Le pont sera ensuite, dans un délai non connu, refait complètement.

Les élus estiment qu'un rendez vous avec le président du Conseil Départemental doit être demandé car ces travaux doivent prendre en considération l'avenir de ce secteur au niveau du tourisme fluvial en cours d'étude entre les collectivités et VNF. L'accès à la véloroute doit être repensé et les chemins ruraux sur ce secteur pris en compte.

Les élus demandent au maire de lancer une concertation sur ces sujets.

Etude sur la création d'un fossé chemin rural de la Millière

Les élus donnent leur accord pour que soit demandé un devis pour un fossé qui pourrait être creusé le long du chemin rural de la Millière

Fin de réunion à 20h 55